

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2020

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 10 mars 2020, sous la présidence de M. CORABOEUF, Maire.

Etaient présents : Mmes DENEUBOURG, BRISSON, THOMASSE et MM CORABOEUF, KASSA, SELSCHOTTER Sylvain et Bernard, MILANDRE, RIBOURTOUT, FERNANDES, DUPUIS, GROENEWEG, MARTIN.

Excusée : Mme MARTINEZ donnant pouvoir à M. DUPUIS.

Secrétaire : Mme THOMASSE

Début de la séance : 20h10

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

BUDGETS GROUPE SCOLAIRE, ASSAINISSEMENT ET COMMUNE :

Pour le budget Groupe Scolaire :

Après lecture du compte administratif, il laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 1 448.53 €.

La doyenne, Mme DENEUBOURG, demande au Conseil de bien vouloir procéder au vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité par 13 voix.

Le compte de gestion est également approuvé à l'unanimité par 14 voix.

Pour le budget assainissement :

Après lecture du compte administratif, il laisse apparaître un excédent d'investissement de 158 720.55 € et un excédent de fonctionnement de 40 009.70 €.

La doyenne, Mme DENEUBOURG, demande au Conseil de bien vouloir procéder au vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité par 13 voix.

Le compte de gestion est également approuvé à l'unanimité par 14 voix.

Pour le budget communal :

Après lecture du compte administratif, il laisse apparaître un déficit d'investissement de 85 929.97 € et un excédent de fonctionnement de 228 111.49 €.

La doyenne, Mme DENEUBOURG, demande au Conseil de bien vouloir procéder au vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité par 13 voix.

Le compte de gestion est également adopté à l'unanimité par 14 voix.

PARTICIPATION A LA PREVOYANCE DU CENTRE DE GESTION

Cette participation à la caisse de prévoyance pour indemnités journalières est obligatoire pour les employeurs de main d'œuvre.

La cotisation à la charge de la commune est de 57.19 € par mois si tous les agents cotisent, en tenant compte du traitement brut + NBI + prime mensuelle régulière. Le reste étant à la charge de l'employé ; chaque agent choisit ou non d'y adhérer.

Participation à la caisse de prévoyance adoptée à l'unanimité.

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020 :

De 8 h à 11 h 30 : Mme THOMASSE Françoise
Mme MARTINEZ Catherine
M. RIBOURTOUT Marc
M. MILANDRE Daniel

De 11 h 30 à 14 h 30 : M. KASSA Wondwossen
M. DUPUIS Philippe
M. FERNANDES Pascal
M. GROENEWEG Jean-Nicolas

De 14 h 30 à 18 h : M. MARTIN Armand
Mme BRISSON Wendy
Mme DENEUBOURG Françoise
M. SELSCHOTTER Sylvain

DEVIS POMPE A CHALEUR

Après avoir étudié deux devis pour la réparation de la pompe à chaleur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter celui de l'entreprise BOUGRÉAU de Villemandeur pour un montant de 5100.91 €.

DEMANDES DE DÉROGATION :

Monsieur le Maire présente 2 demandes de dérogation pour changement d'école primaire à la rentrée scolaire 2020.

Une pour Saint-Germain-des-Prés et l'autre pour Châtillon-Coligny.

Demandes accordées pour les 2 enfants à la majorité

QUESTIONS DIVERSES

M. DUPONT doit assister à une réunion avec la mission de la sécurité routière afin de revoir les modifications de sécurité.

Zone des Rosses : Promouvoir l'implantation d'artisans, Mme BOUFEDJI est sollicitée.

Le Lion d'Or doit rouvrir mi-avril.

Fin de séance à 23 H 20